



École Immaculée Conception

12, rue Sainte-Anne - 97400 Saint-Denis
Tel : 0262 20 02 15 - Messagerie : ogec.immaculee@wanadoo.fr



RÈGLEMENT FINANCIER 2026–2027

École Immaculée Conception

1. FRAIS D'INSCRIPTION

Frais de dossier : 60 € (à régler lors de l'inscription)

2. CONTRIBUTIONS ANNUELLES (par élève)

a) Contribution des familles (barème selon les revenus)

Inclut cotisations ADEC, UROGEC, UGSEL, Tutelle (voir détails des cotisations incluses 1)

Due sur 10 mois (tout mois commencé est dû)

	Revenus annuels	Montant annuel
Tranche 1	> 60 000 €	1 427,80 €
Tranche 2	40 000 € – 59 999 €	1 294,70 €
Tranche 3	20 000 € – 39 999 €	1 076,90€
Tranche 4	10 000 € – 19 999 €	726€
Tranche 5	< 10 000 €	496,10€

b) Autres cotisations

- APEL (par famille) : 20 €
- Coopérative scolaire (par élève) : 25 € (à régler directement à la comptabilité)

3. RESTAURATION SCOLAIRE

Facturation lissée sur 135 jours de restauration. Absences de 4 jours ou plus sont déduites (hors convenances personnelles).

Déductions spécifiques pour :

- Radiations (prorata - 3 jours de carence)
- Séjours en classe transplantée

Barème restauration (135 jours)

	Revenus annuels	Montant annuel	Prix repas
Tranche 1	> 60 000 €	685,80 €	5,08 €
Tranche 2	40 000 € – 59 999 €	604,80 €	4,48 €
Tranche 3	20 000 € – 39 999 €	490,05 €	3,63 €
Tranche 4	10 000 € – 19 999 €	278,10€	2,06 €
Tranche 5	< 10 000 €	130,95 €	0,97 €

Repas ponctuel : facturé au tarif de la 1ère tranche.

4. AUTRES PRESTATIONS

Prestations	Montant
Location de livres	10 €
Cautiion (location livres – 1re année)	8 €
Achat de livres / intervenants extérieurs	Montant variable
Restauration scolaire	Voir barème ci-dessous
Responsabilité civile	1,50 €
Assurance accident + RC	6 € (ou attestation à fournir avant le 15 septembre)

5. MODALITÉS DE PAIEMENT

a) Mode privilégié : Prélèvement bancaire

- 10 mensualités (septembre à juin), le 5 de chaque mois
- RIB + mandat à fournir une seule fois (reconductible)
- Rejet de prélèvement : frais de 7 € à la charge des familles

b) Autres moyens

- Carte bancaire (à distance possible) ou chèque
 - > Paiement en une seule fois avant le 10 septembre
 - > Chèque à l'ordre de OGEC École Immaculée Conception

6. RETARD DE PAIEMENT / IMPAYÉS

- Frais de gestion : 5 € par impayé
- Intérêts de retard : 5 %
- En cas de non-paiement sous 15 jours après mise en demeure :
 - Procédure de recouvrement possible
 - Refus de réinscription de l'élève

7. JUSTIFICATIFS DE RESSOURCES

Les familles doivent transmettre chaque année (en avril) :

- Le dernier avis d'imposition des deux parents
- La notification de prestations CAF

 **En l'absence de justificatifs complets, la 1ère tranche est appliquée par défaut.**

En cas de retard du dépôt de dossier, la tranche supérieure peut être appliquée.

(1)Détail des cotisations incluses	Montant / an
Cotisation ADEC	20 €
Cotisation UROGEC	14 €
Cotisation UGSEL	3 €
Frais de fonctionnement de la tutelle (St Joseph de Cluny)	2,50 €

